

SUEUR, J. J. / S. FARHI, EDS.: PRATIQUE(S) ET ENSEIGNEMENT DU DROIT: L'ÉPREUVE DU RÉEL.
ACTES DU COLLOQUE ORGANISÉ LES 22 ET 23 AVRIL 2015, FACULTE DE L'UNIVERSITE DE TOULON

Préface

Avant-propos

Première partie. Réformes et finalités de l'enseignement du droit

Quelques observations sur l'enseignement du droit

Éveiller au génie du droit : la formation des juristes en contexte d'incertitude

Le rôle de la théorie du droit et les ombres de la caverne

Former le juriste (1804 - 1905) ou qu'est-ce qu'une méthode utile de l'enseignement du droit ?

La professionnalisation des études de droit : libres propos étudiants

Deuxième partie. Réalités et pratique dans l'enseignement du droit

Les études de droit à l'épreuve des réalités économiques

L'enseignement d'une « matière » émergente : l'exemple du droit économique de l'environnement

Pratique et enseignement du droit de l'Union européenne

Law in books, law in action : des vices et vertus de la pratique dans l'enseignement du droit

L'enseignement des droits de l'homme : entre présupposés dogmatiques et adaptation aux mutations du système juridique

Troisième partie. Méthodes et pratiques de l'enseignement du droit

Révolutions et circonvolutions autour des méthodes d'enseignement : de l'Ancien Régime à l'aube de l'Empire

La méthode, l'oubliée de l'enseignement du droit ?

Le cas : une philosophie

L'enseignement du droit aux États-Unis ou l'ingénierie des juristes américains

L'impact de la dématérialisation sur les méthodes d'enseignement

Quatrième partie. Frontières et limites de l'enseignement du droit

Pour une formation juridique interdisciplinaire

L'interdisciplinarité dans l'enseignement français du droit

Enseigner l'économie du droit dans les facultés de droit

Les frontières ambiguës du politique et de l'idéologie dans l'enseignement du droit international

L'enseignement du droit : réformer pour comprendre n monde globalisé

Quatre thèses critiques sur l'interdisciplinarité dans le domaine juridique : une précision d'épistémologie

Conclusion

Enseigner le droit et former aux métiers du droit : une même exigence ?